

QUESTION ECRITE

No. 3164

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Voici près de deux ans, une motion transformée en postulat a été adoptée par le Parlement par 56 voix contre une.

Il s'agissait d'uniformiser les permanences téléphoniques des différents services de l'administration cantonale. Cette harmonisation serait bénéfique pour l'ensemble de la population.

Le Gouvernement peut-il nous indiquer l'avancée des travaux et dans ce cas de figure quand ces nouvelles dispositions entreront-elles en vigueur ?

Delémont, le 27 mars 2019

Ph. Rottet

A collection of handwritten signatures and initials in blue and black ink. One signature is circled in blue and contains the number '1159'. Other signatures are more stylized and less legible. The names 'I. Paris' and 'L. Voser' are partially visible at the bottom left and bottom right respectively.